

27/10) Marché de gré à gré pour l'achèvement des travaux de construction d'un hangar en béton armé dans l'enceinte de la caserne des pompiers, destiné à abriter les véhicules automobiles de la Commune.

Atiments

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de ratifier le marché de gré à gré d'un montant de 1.616.852. F CFA. que j'ai passé avec M. Antoine CHAUVET, administrateur du règlement judiciaire de l'Entreprise MOURIAMA, pour l'achèvement des travaux de construction d'un hangar dans l'enceinte de la caserne des pompiers, destiné à abriter les véhicules automobiles de la Commune.

La dépense correspondante sera imputée sur les disponibilités du chapitre 25.017 "construction d'un garage" du budget communal 1964. "

Le Maire précise par ailleurs qu'il s'agit d'une régularisation et met aux voix l'adoption du rapport.

Adopté à l'unanimité, à l'exception de M.FORT qui s'est abstenue volontairement.

Approuvé
à Paris, le 21 juillet 1964
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
signé: J. Cluchaud